

2. LES ACTEURS DE LA CANDIDATURE

2.1 L'AILU

L'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO a été constituée en avril 2005 pour conduire la candidature jusqu'à l'été 2007, date à laquelle la CIUL relatera sa mission dans le cadre de l'application du plan de gestion. Elle est présidée par M. Bovy et comprend un comité de 9 membres.

2.2 Le comité de soutien

Il est composé de nombreuses personnalités politiques ou privées, représentants d'institutions ou d'organismes constitués, liées ou intéressées à l'avenir de Lavaux. Ce comité, au même titre que les communes de Lavaux concernées, a été sollicité en vue de rassembler les Frs 580'000.- nécessaires à la candidature de Lavaux.

2.3 La CIUL

La Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux a été fondée en 1970. Présidée par M. Bernard Bovy, syndic de Chexbres, la CIUL a été particulièrement active tout au long des démarches qui ont été engagées en vue de protéger le patrimoine de Lavaux. Elle est mandatée par l'AILU pour élaborer le plan de gestion de Lavaux.

2.4 La CCU

La Commission CIUL-UNESCO a été désignée par la CIUL pour élaborer les axes stratégiques du plan de gestion. Elle est composée de 4 groupes de travail de gestion technique et d'un groupe de travail politique de coordination, appelé Commission CIUL - UNESCO.

2.5 L'UNESCO

L'UNESCO est une institution internationale regroupant 180 pays membres, ayant signé la convention du patrimoine mondial. Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine mondial, l'UNESCO délègue des experts de l'ICOMOS chargés d'évaluer les dossiers de candidature présentée par chaque pays et de préavis en vue de l'inscription définitive. Chaque site reconnu reçoit le label UNESCO, réévalué tous les 5 ans environ.

2.6 L'ICOMOS et l'UICN

L'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) ainsi que l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) sont des organismes indépendants chargés de nommer les experts requis afin d'étudier les dossiers d'inscription, de visiter les sites candidats et d'établir les recommandations en vue de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.